

## Planifier une sortie accessible pour tous

### Outil pratique

#### > Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL)

«La Vignette d'accompagnement touristique et de loisir accorde la gratuité d'entrée, dans les endroits participants, à l'accompagnateur d'une personne âgée d'au moins 12 ans, ayant une déficience ou un problème de santé mentale et nécessitant l'aide d'un accompagnateur dans ses sorties touristiques ou de loisir. Pour plus d'information -

<http://www.vatl.org> »



Renseignez-vous auprès du lieu de sortie au moment de faire la réservation. S'ils n'ont pas la VATL, peut-être ont-ils un programme de gratuité maison pour les accompagnateurs.

### Questions à poser au lieu de sortie

Les questions suivantes vous guideront à analyser si un lieu de sortie est accessible, dès le moment de la réservation. Les titres marqués d'un «>» sont des éléments qu'il faut considérer dans votre analyse. Vous retrouvez également les normes référées par l'organisme [Kéroul](#) et basées sur le Code de conception sans obstacles de la Régie du bâtiment du Québec.

#### > Débarcadère

- Si l'enfant voyage avec le groupe en autobus, est-ce qu'il y a une aire de débarquement près de l'entrée afin de réduire la distance de marche ?
- Si l'enfant voyage en transport adapté, est-ce qu'il y a un débarcadère du transport adapté public à proximité ?

#### > Entrée / sorties de secours

- Est-ce que l'entrée principale du site est accessible? Si non, où est située l'entrée secondaire accessible?
- Est-ce que les sorties de secours sur le site sont accessibles ?

#### Pour qu'une entrée soit accessible, il faut:

- qu'il n'y ait pas de marches OU qu'elle soit munie d'une rampe d'accès
- que le seuil de porte soit plus petit que 1,3 cm
- une poignée de porte à anse ou à levier
- que la porte soit d'une largeur d'au moins 80 cm

### > Parcours sur le site

- Est-ce que le parcours sur le site peut être fait par une personne en fauteuil roulant? (Quel pourcentage?)
- Y'a-t-il des sections du site qui comportent des marches? À ce moment, y'a-t-il des rampes d'accès disponibles ?

### Le parcours sans obstacles :

- On doit retrouver un parcours sans obstacles assez large (>92 cm) sur le site pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse circuler librement.



Si des sections sont non accessibles aux enfants qui se déplacent en fauteuil roulant, pensez à un parcours alternatif ou une activité temps-mort complémentaire pour eux.

### > Activités proposées sur le site de la sortie

- Est-ce que les enfants vivant avec un trouble ou déficience seront en mesure de réaliser les activités sur le site avec le groupe? Il peut être intéressant de calculer le pourcentage de participation pour évaluer si la sortie est intéressante pour tous les enfants.
- Y'a-t-il moyen d'adapter certaines activités pour favoriser la participation des enfants en intégration?
- Est-ce que l'exploration tactile est possible pour les enfants ayant une déficience visuelle?
- Est-ce qu'un système d'aide à l'audition est disponible pour les enfants ayant une déficience auditive?
- Est-ce que les guides ont l'habitude de recevoir des enfants vivant avec un handicap?

### > Emplacements réservés

- Y'a-t-il des emplacements réservés aux personnes handicapées sur le site? (ex. : salle de spectacle, cinéma, etc.)
- Y'a-t-il une procédure particulière pour l'accueil des personnes handicapées? (ex. : doivent se présenter 10 minutes avant la présentation pour entrer en premier dans la salle).

### Pour être accessible, un emplacement réservé doit :

- être sur une surface horizontale dégagée (ou avoir des sièges amovibles)
- avoir au moins deux places réservées côte à côte (pour la personne et son accompagnateur)
- être relié par un parcours sans obstacles partant de l'entrée
- offrir une vue dégagée

### > Cafétéria / Aire de restauration

- Est-ce que le parcours pour se rendre à la cafétéria est sans obstacles?

- Est-ce que l'aire de restauration est située au premier niveau ? Si non, y'a-t-il moyen d'y accéder à l'aide d'un ascenseur ?
- Est-ce qu'il a un corridor de circulation assez large entre les tables (>92 cm) et est-ce que les tables peuvent accueillir une personne en fauteuil roulant ?

Pour qu'une cafétéria / aire de restauration soit accessible, il doit avoir :

- une entrée accessible (d'au moins 80 cm et sans seuil)
- un comptoir de cafétéria et des tables devant être à la hauteur d'une personne assise et de manière à ce que la personne en fauteuil roulant puisse se glisser en dessous
- un parcours sans obstacles à partir de l'entrée jusqu'aux tables en passant par le comptoir de cafétéria

**> Salles de toilettes**

- Est-ce qu'il y a au moins une salle de toilette accessible sur le site?
- Si le site est très grand (on pense par exemple à un Zoo ou un parc d'attractions) est-ce qu'il y a plusieurs salles de toilette accessibles?

Pour être accessible, une salle de toilette doit avoir :

- une entrée accessible d'au moins 80 cm de largeur et sans seuil. La porte du cabinet pour personnes handicapées dans une salle de toilettes multiples doit aussi respecter ces dimensions en plus d'ouvrir vers l'extérieur.
- des commandes et accessoires à une hauteur accessible pour une personne en fauteuil roulant
- un lavabo qui inclut un dégagement de manière à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse glisser en dessous.
- une zone de transfert à côté de la toilette d'au moins 87,5 cm, de façon à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse se transférer et y laisser son fauteuil.
- une barre d'appui horizontale sur le mur le plus près de la toilette à une hauteur comprise entre 84 cm et 92 cm



Si les enfants en intégration nécessitent des soins d'hygiène particuliers, il est judicieux d'apporter le matériel d'hygiène nécessaire en sortie (gants de nitrile, désinfectant, lingettes, etc.) Une serviette épaisse ou un matelas de sol compact saura être pratique pour les changements plus confortables et hygiéniques au sol.

## Résumé

Pour être considéré comme accessible, un lieu de sortie doit avoir :

- > Une entrée et des sorties de secours accessibles
- > Un parcours majoritairement sans obstacles sur le site
- > Au moins une toilette aménagée (2 si le site est très grand)
- > Des activités pouvant être réalisées et/ou adaptées pour tous les enfants
- > Une aire de repas accessible